



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Rwanda

Question écrite n° 50341

### Texte de la question

M Philippe Bassinet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la politique française menée vis-à-vis du Rwanda. En effet, l'intervention des troupes françaises depuis le 1er octobre 1990, pour protéger nos ressortissants, a également pour effet indirect de renforcer un régime non démocratique qui s'est signalé par de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. En conséquence, il lui demande si cette intervention en particulier et l'aide française en général sont accompagnées de conditions d'ouverture démocratique, comme le principe en a été pris au sommet de La Baule et appliqué avec succès au Bénin et au Congo. Il lui demande aussi si les engagements pris par le gouvernement du président Habyarimana depuis un an sont de nature à laisser espérer un retour rapide de la démocratie dans ce pays.

### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le 1er octobre 1990, la France n'a pas ménagé ses efforts pour inciter les autorités rwandaises à mener une politique de dialogue et à persévérer dans la voie de l'ouverture démocratique et du respect des droits de l'homme. Nos demandes ont été entendues puisque des discussions ont eu lieu à diverses reprises entre représentants du gouvernement rwandais et du Front patriotique rwandais et que plusieurs centaines de prisonniers ont été libérés au cours des derniers mois. En outre, des observateurs étrangers ont pu assister aux procès des personnes soupçonnées de collaborer avec le Front patriotique rwandais et le pluripartisme a été instauré au Rwanda. Certes, les combats à la frontière Nord se sont poursuivis en dépit de la signature d'un accord de cessez-le-feu à la N'Sele (Zaire) et la situation au regard des droits de l'homme doit être suivie de près en raison de la tension persistante dans les rapports inter-ethniques. Mais les mesures déjà prises par le Gouvernement, qui s'inscrivent dans la logique des principes définis lors du sommet de La Baule, sont à bien des égards encourageantes. Quant à l'assistance que la France apporte au Rwanda, elle comporte un volet de coopération civile, qui nous permet d'être l'un des tout premiers partenaires de ce pays, ainsi qu'une action de formation dans le domaine militaire. Les soldats français n'ont cependant à aucun moment été impliqués dans les combats sur le terrain et leur présence sur place a au contraire un effet modérateur et apaisant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bassinet Philippe](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50341

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4730